

L'an deux mil seize, le six juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 31 mai 2016

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André		X	
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			
GABILLARD Arnaud			
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

Mme FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Avenants travaux chalet PMR
- Convention CAUE « Conseil à la maîtrise d'ouvrage en matière de paysage »
- Convention de service partagé pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement
- Convention adhésion SPAT
- Révision des tarifs de l'ALSH
- DM budget ALSH (exercice 2015)
- Questions diverses.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 MAI 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 9 mai 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 JUIN 2016

2 – AVENANTS TRAVAUX CHALET PMR

DCM N° 2016-034

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du chalet PMR ont été engagés en octobre 2015. Des travaux supplémentaires ont été identifiés lors de l'exécution des travaux du chalet :

- Cloisons supplémentaires (entreprise MF2P) pour un montant de 332,59 € TTC.
- Menuiseries intérieures (étagères dans placard) (entreprise CARY) pour un montant de 135,89 € TTC.
- Sanitaire – Chauffage (surcoût pompe à chaleur – radiateurs- WC suspendus) (entreprise ROUSSELET) pour un montant de 1 328,74 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** les travaux complémentaires pour les montants ci-dessus.
- **Autorise** le Maire à signer ces avenants au marché.

3 – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

DCM N° 2016-035

Monsieur le Maire informe que le CAUE de la Mayenne (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) propose une mission de « conseil à la maîtrise d'ouvrage en matière de paysage ».

Monsieur le Maire présente la convention dont l'objectif prévoit d'aider la commune de Villiers à mieux définir et réaliser ses objectifs paysagers sur les abords du pôle communal et de l'Eglise ; le cimetière ; le plan d'eau du Lac.

La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature.
La contribution est de 900 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

4– CONVENTION DE SERVICE PARTAGÉ POUR LA RÉHABILITATION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

DCM N° 2016-036

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez propose de mettre à la disposition de la commune de Villiers Charlemagne ses services techniques pour la mise en œuvre du projet de réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement des eaux usées.

Monsieur le Maire présente la convention de service partagé, la mission est estimée à 63 heures dont 63 heures gratuites.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

5 – CONVENTION D'ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

DCM N° 2016-037

Monsieur le Maire présente la convention de renouvellement de l'adhésion au service au pôle Santé Professionnelle des agents territoriaux.

Le coût de l'adhésion est de 71 € par agent pour l'année 2016.
La convention est prévue pour 1 an avec reconduction tacite.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

6 – RÉVISION DES TARIFS DE L'ALSH

DCM N° 2016-038

Monsieur le Maire rappelle que le comité de pilotage de l'ALSH a toute compétence pour fixer les tarifs applicables à sa structure.

Monsieur le Maire présente ensuite les tarifs votés par le comité de pilotage pour l'année scolaire 2016/2017 :

Quotient Familial De la CAF	De 150 à 899	A partir de 900
1er enfant		
Journée	9.70 €	9.80 €
½ journée	5.45 €	5.50 €
2ème enfant		
Journée -1 €	8.70 €	8.80 €
½ journée -0.50 €	4.95 €	5.00 €
3ème enfant		
Journée - 2.30 €	7.40 €	7.50 €
½ journée -1.30 €	4.15 €	4.20 €
Repas		
	3.60 €	
HORS COMMUNE CONVENTIONNE - (ST SULPICE)		
Journée	14.60 €	14.70 €
½ journée	7.15 €	7.20 €
HORS COMMUNE NON CONVENTIONNEE		
Journée	22.55 €	22.65 €
½ journée	11.10 €	11.20 €

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** les tarifs ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 – DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET ALSH

DCM N° 2016-039

Monsieur le Maire fait savoir que la trésorerie a effectué une vérification des comptes de la régie du budget de l'ALSH sur l'exercice 2015 et qu'elle a été constaté une erreur d'imputation. Il convient de procéder à la décisions modificative suivante :

DEPENSES			RECETTES		
<i>N° de compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>	<i>N° de compte</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
673	TITRES ANNULÉS	812.30	7067	REDEVANCES	812.30
	TOTAL	0.00		TOTAL	0.00

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Valide** cette décision modificative.

La séance est levée à 22H15

FEUILLET DE CLOTURE

Liste des délibérations :

2016-034	Avenants travaux chalet PMR
2016-035	Convention d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage - CAUE
2016-036	Convention de service partagé pour la réhabilitation d'une partie du réseau d'assainissement
2016-037	Convention SPAT
2016-038	Tarifs de l'ALSH
2016-039	Décision modificative

SABIN Jacques		MONTAUBAN Éric	
FRÉTIGNÉ Cécile		LAINÉ Guillaume	
CORNILLE Alain		BOUTRUCHE Alexia	
CHAMPIOT Daniel		LOZANO Nathalie	
BERTHELOT Annie		LANDAIS Jonathan	
FORET Jeannine		MEIGNAN Élodie	